

# BULLETIN MUNICIPAL CIPAL

**SALABERRY-DE-VALLEYFIELD**

## **SÉCURITÉ CIVILE** NOUS SOMMES PRÊTS ET VOUS?

**RÈGLEMENTS D'EMPRUNT**  
Les clés pour comprendre

**JACOB, GARÇON INSPIRANT**  
Portrait d'un Campi

**L'ESCOUADE VERTE**  
Besoin d'une consultation nature?

**+ SORTIES**  
**& BONS PLANS**



JUIN 2012



Photo : Pierre Langevin

## CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE SALABERRY-DE-VALLEYFIELD

**1<sup>re</sup> rangée :** Robert Savard, Normand Amesse, Denis Lapointe, Pierre-Paul Messier et Jean-Jacques Leduc.

**2<sup>e</sup> rangée :** Jean-Marc Rochon, Louise Sauvé, Jacques Smith et Denis Laitre.

## ÉDITO

### Nous sommes prêts à accueillir les créateurs d'emplois!

À voir les projets de construction, de rénovation, de réaménagement sur le territoire campivallensien, nul doute que la Ville de Salaberry-de-Valleyfield a le vent dans les voiles et qu'elle cible le développement économique et la prospérité pour tous pour une meilleure qualité de vie.

L'autoroute 30 est en voie de devenir réalité! Notre ville est accueillante. Elle se fait invitante et attirante pour ces nouveaux résidents, ces entreprises, industries et commerces, créateurs d'emplois et de richesse, qui frappent déjà à nos portes et découvrent Salaberry-de-Valleyfield. Nous sommes ceux et celles qui ont bâti cette ville et nous sommes maintenant prêts à les accueillir.

La construction d'infrastructures de services et d'aménagements routiers dans le parc industriel et portuaire Perron nous permet, aujourd'hui, d'offrir aux promoteurs industriels des terrains bien aménagés, prêts à les recevoir et se développer à leur plein potentiel. Ces aménagements nous font envisager, à court terme, de relocaliser, dans le parc industriel, la voie ferrée actuelle de la compagnie ferroviaire CSX. Voilà une occasion qui s'offre à nous de transformer un obstacle en un levier économique important pour toute notre région.

**Les retombées économiques de nos investissements, notre vision d'avenir et notre saine gestion rejaillissent aujourd'hui sur toute notre communauté!**

Denis Lapointe  
Maire

## À LIRE DANS CETTE ÉDITION

### 2 ÉDITO

### 3 MA VILLE DROIT DEVANT

- 3 La Ville face...**  
À LA PRÉVENTION
- 4 Des chiffres et des mots**
- 5 Vision d'avenir**  
ENVIRONNEMENT
- 5 Rayonnement**  
DEUX FOIS COUP DE COEUR DU JURY
- 6 Les clés pour comprendre**  
LES RÉGLEMENTS D'EMPRUNT

### 8 CAMPIVALLENSIENS

- 8 Collectif de bénévoles**  
LA CDC, QU'EST-CE QUE C'EST?
- 8 Portrait d'un Campi**  
JACOB, UN GARÇON INSPIRANT
- 8 Quiz - concours**

### 9 SUR LE TERRAIN

- 9 Sorties & bons plans**  
ACTIVITÉS FAMILIALES  
FÊTES ET FESTIVALS
- 11 Action**  
FAUCHAGE

### 11 BLOC NOTES

HORAIRE D'ÉTÉ  
IMMATRICULATION DES VÉLOS



Restez connectés  
avec votre Ville  
[www.facebook.com/Valleyfield](http://www.facebook.com/Valleyfield)

## 3. MA VILLE DROIT DEVANT



### LA VILLE FACE... À LA PRÉVENTION

#### Connaissez-vous SAM?

Le **Système Automatisé de Messages** pour votre sécurité et celle de votre famille.

Comment s'assurer d'être averti dans le cadre d'une situation d'urgence? Comment savoir ce qu'il faut faire? La Ville vient de répondre à ces questions en lançant, le 2 mai dernier, le tout nouveau **Système Automatisé de Messages**, communément appelé SAM.

#### Un outil rapide, malléable et précis

SAM est le plus efficace à utiliser lors d'une situation d'urgence. La Ville de Salaberry-de-Valleyfield et neuf entreprises campivallensiennes s'en sont doté afin de contacter le maximum de personnes et d'établissements dans la zone atteinte, en un minimum de temps, en privilégiant la clientèle sensible telle les garderies et résidences de personnes âgées. En plus de permettre aux partenaires d'enregistrer à l'avance des messages vocaux, de les archiver et de les transmettre directement, lorsque c'est nécessaire, SAM permet également de cibler une zone précise selon la situation. Par exemple, pour un bris d'aqueduc, il sera possible de transmettre un message dans un quartier ou dans certaines rues touchées.

#### Une procédure qui s'adapte à la situation

Si les 6 lignes téléphoniques permettant de

rejoindre 100 personnes en 8 minutes ne suffisaient pas, SAM aurait accès à un centre de débordement de plusieurs centaines de lignes téléphoniques qui pourrait permettre 500 appels à la minute.

#### Un moyen complémentaire

SAM est un outil de communication qui s'ajoute aux autres outils de la Ville comme le site Internet : [www.ville.valleyfield.qc.ca](http://www.ville.valleyfield.qc.ca), la radio locale CKOD 103,1, Facebook, Twitter et le message sur la barre déroulante de TV Cogeco Câble 13.

#### Un projet de partenaires

La Ville de Salaberry-de-Valleyfield a travaillé, pendant de longs mois, ce projet en partenariat avec AkzoNobel, Budget Propane, CEZinc, Diageo, Grace, Pro Flamme, Protransfert, Univar et Valleytank.

### À VOUS D'AGIR... Êtes-vous sur la liste d'appels?

Il est de la responsabilité des citoyens, des commerçants, des institutions et des industries de vérifier si leurs coordonnées sont enregistrées dans la liste d'appels, de mettre à jour leurs informations ou bien de s'y inscrire. À noter qu'il est important d'enregistrer le numéro de téléphone duquel vous souhaitez recevoir le message.

Pour cela, rendez vous sur le site Internet de la Ville, [www.ville.valleyfield.qc.ca](http://www.ville.valleyfield.qc.ca), à la page d'accueil, et suivez la procédure proposée. Si vous n'avez pas accès à Internet, il vous est possible d'appeler au numéro **450 370-4533** afin qu'une téléphoniste enregistre vos coordonnées dans SAM.

Pour les places d'affaires qui utilisent des numéros de poste téléphonique ou pour les citoyens dont le numéro de téléphone est confidentiel, il est nécessaire d'appeler au **450 370-4533** afin d'enregistrer vos coordonnées – du lundi au jeudi, de 8 h à midi et de 13 h 15 à 16 h 30 et le vendredi de 8 h 30 à midi.



## 4. MA VILLE DROIT DEVANT



### VISION D'AVENIR **ENVIRONNEMENT**

**L'Escouade Verte Campivallencienne est là pour vous!  
C'est gratuit... Et ça fait 5 ans que ça dure!**

L'Escouade Verte de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield a repris du service depuis le début du mois. Cette équipe « tout terrain » jeune et dynamique, à l'œil écologiquement vigilant, est à croiser absolument...

Rencontrez l'Escouade Verte en campagne de sensibilisation sur différents enjeux environnementaux (compostage, consommation d'eau, règlement sur l'abattage d'arbres, herbe à poux, pesticides, transport à vélo, etc.), lors d'événements, dans les écoles, les camps de jour ou sur la route!

Vous pouvez aussi profiter d'une visite à domicile gratuite afin :

- d'évaluer votre pelouse ou pour le démarrage d'un composteur domestique;

- d'en apprendre plus sur les alternatives aux pesticides pour le contrôle des insectes ravageurs et des plantes indésirables;



- de connaître le programme de branchement adéquat des gouttières.

L'Escouade Verte c'est aussi des patrouilles sur le territoire pour vérifier l'arrosage et l'herbicyclage (laisser le gazon coupé au sol), les pesticides utilisés par les citoyens et les entrepreneurs, ainsi que l'organisation d'une corvée d'arrachage de l'herbe à poux afin d'améliorer la qualité de l'air au bénéfice des citoyens allergiques.

**Escouade Verte – 450 370-4820**

**OUF! L'ESCOUADE EN MÈNE LARGE!  
MERCİ À ELLE DE VEILLER SUR NOTRE NATURE.**

### **GASPILLENZ-VOUS L'EAU POTABLE?**

Tous les jours 20 % de l'eau produite dans les usines de traitement est gaspillé, un coût de 125 millions de dollars pour la société.

**Pour économiser cette eau si précieuse :**

- Couvrez votre piscine d'une toile solaire.
- Lavez la voiture avec un seau d'eau et rincez avec une lance à fermeture automatique.
- Plantez des plantes indigènes.
- Recueillez l'eau de pluie pour en arroser vos fleurs.
- Nettoyez votre entrée avec un balai.

### **MOI, JE COMPOSTE! DE LA CUISINE AU JARDIN**

Le compostage est un processus par lequel les matériaux biodégradables se décomposent naturellement en compost.

Plus de 40 % de nos déchets sont des matières compostables qui enrichiront jardins, pelouses, plates-bandes, arbres et plantes d'intérieur.

**Escouade Verte  
450 370-4820**



## 5. MA VILLE DROIT DEVANT

### DES CHIFFRES ET DES MOTS



C'est le coût d'entrée à la **PLAGE** du Parc régional des Îles-de-Saint-Timothée. Alors... Tous à l'eau!

\* Coût pour un accès individuel d'un **RÉSIDENT** de Salaberry-de-Valleyfield sur présentation **OBLIGATOIRE** de la carte du citoyen **VALIDE**.

### RAYONNEMENT

## DEUX FOIS COUP DE CŒUR DU JURY!



#### Parc école du quartier Champlain

Le parc école, qui se démarque par sa vocation environnementale et son caractère à la fois ludique, éducatif et formateur, a été auréolé par le prix Joseph-Beaubien – Étoile Or (coup de cœur du jury), lors du concours Mérite Ovation municipale 2012, du congrès de l'Union des municipalités du Québec qui se déroulait à Gatineau, le 12 mai dernier.



#### MUSO – Projet d'aménagement

La Ville, avec le projet d'aménagement du MUSO – Musée de société des Deux-Rives, s'est méritée le prix Culture et développement dans la catégorie : population de 20 000 à moins de 100 000 habitants dans le cadre du colloque 2012 organisé par Les Arts et la Ville qui s'est tenu à Rouyn-Noranda, du 16 au 18 mai dernier.

Le projet de musée de société a d'ailleurs été jugé comme un nouveau concept singulier, hors du commun et structurant. L'aménagement de la plus vieille église de Salaberry-de-Valleyfield a été aussi considéré comme un geste concret de préservation du patrimoine religieux et architectural et de développement durable.

Pour en savoir plus, consultez la section « Salle de presse » du site Internet : [www.ville.valleyfield.qc.ca](http://www.ville.valleyfield.qc.ca)

## QUESTIONS À...

### Huguette Poirier, coordonnatrice – Unité revenus

#### Que vient faire le représentant de l'évaluateur à notre domicile?

Mois après mois, les représentants de l'évaluateur visitent les propriétés situées sur le territoire de la Ville dont la dernière visite remonte à plusieurs années. Lors de la visite, les représentants de l'évaluateur relèvent les caractéristiques physiques de chacun des immeubles (matériaux intérieurs et extérieurs, dimensions, etc.). Aussi, des photographies de l'immeuble peuvent être prises et les caractéristiques de l'emplacement sont notées. Enfin, tout élément contribuant à établir la valeur de la propriété est inscrit dans la fiche de propriété de votre immeuble.

#### En tant que citoyen que doit-on faire?

Donner libre accès à votre propriété au représentant de l'évaluateur. C'est une condition essentielle pour pouvoir relever adéquatement les informations.

#### Comment identifier le représentant?

La firme de professionnels en évaluation foncière est Evimbec ltée. Elle dispose d'un mandat officiel qui autorise les visites. Ses représentants possèdent des pièces d'identité (carte d'identité officielle avec photo et une lettre de présentation signée par le greffier de la Ville, M. Alain Gagnon) qu'ils ont l'obligation de vous présenter et que vous avez le droit d'exiger.

# LES CLÉS POUR COMPRENDRE LES RÈGLEMENTS D'EMPRUNT

**Alain Gagon,**  
greffier de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield, nous éclaire.



L'équipe du Service greffe, de gauche à droite :  
Micheline Lussier, Alain Gagon, Vincent-Olivier Ménard.

### **Monsieur Gagon, vous êtes greffier à la Ville. En quoi consiste ce poste?**

Le greffier de la Ville assume la garde des livres, registres, plans, cartes, archives et autres documents appartenant à la municipalité ou qui sont produits, déposés et conservés dans ses bureaux. Il est responsable de la Loi sur l'accès aux documents, authentifie toute copie d'un document provenant de la municipalité et qui peut être divulguée à tout citoyen qui en fait la demande. Le greffier est chargé de recevoir tous les avis de réclamation transmis à la municipalité et les actions intentées contre elle. En assistant à toutes les assemblées délibérantes du conseil, le greffier recueille toutes les décisions prises par les membres du conseil lors de celles-ci et rédige les projets de résolution nécessaires à la prise des décisions des membres du conseil, comme les règlements d'emprunt et les règlements généraux de la Ville, en collaboration avec les services concernés. Et en dernier lieu, il agit d'office en tant que président d'élection lors d'un scrutin.

### **Justement, pouvez-vous expliquer ce qu'est un règlement d'emprunt?**

Les municipalités qui souhaitent emprunter des sommes d'argent pour faire des travaux d'infrastructures d'eau potable, d'eaux usées, des travaux de voirie ou de toute nature doivent procéder par règlement si elles ne disposent pas des sommes requises pour effectuer les travaux dans les budgets annuels dont elles disposent pour ceux-ci. Dans un tel règlement, on y retrouve : les secteurs visés pour les travaux, les modalités de taxation et les détails du financement de ces travaux qui seront réalisés.

### **Comment le citoyen est-il informé d'un règlement d'emprunt?**

Le citoyen est informé par l'avis public, annonçant la tenue d'un registre, publié dans un journal local ou en visitant le [www.ville.valleyfield.qc.ca](http://www.ville.valleyfield.qc.ca) / Accès rapide / Avis public ou en consultant les avis publics sur le tableau d'affichage du hall d'entrée de l'hôtel de ville ouvert en tout temps. Il peut aussi obtenir copie du règlement d'emprunt en transmettant un courriel à [greffe@ville.valleyfield.qc.ca](mailto:greffe@ville.valleyfield.qc.ca). Dans cet avis, on y retrouve toutes les informations pertinentes à la tenue du registre. Ce registre est donc régi par la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*.

### **Comment les citoyens peuvent-ils savoir qu'ils sont concernés et en quelle mesure?**

À la lecture de l'avis de la tenue d'un registre ou du règlement d'emprunt, tout citoyen est en mesure de déterminer s'il est concerné par les travaux. En cas de doute, il est préférable de se renseigner au Service du greffe.

### **De façon générale, comment les coûts sont-ils répartis?**

Les coûts de règlement d'emprunt sont répartis en fonction de la nature des travaux à réaliser. Si elle est d'ordre général la répartition se fera à l'ensemble des contribuables de la Ville. Si des travaux touchent une partie de secteur de la ville une contribution particulière est demandée aux résidents de ce secteur et la différence est imposée à l'ensemble des contribuables.

### **Un règlement d'emprunt est un document complexe. À qui les citoyens peuvent-ils s'adresser pour comprendre?**

Les citoyens peuvent contacter le Service du greffe qui les dirigera vers les services attitrés pour répondre à leurs interrogations. En général, avant l'adoption d'un règlement d'emprunt, un citoyen concerné par celui-ci peut en obtenir une copie sans frais en se rendant au Service du greffe. Par la suite, le coût de délivrance d'une copie d'un tel règlement est de 0,36 \$ la page.

### **Les citoyens peuvent-ils s'y opposer?**

Oui, en signant le registre prévu pour ce faire. Le registre se tient habituellement à l'hôtel de ville de 9 h à 19 h à la date prévue à l'avis public de la tenue de celui-ci. Les personnes doivent se rendre à l'hôtel de ville et signer le registre pour marquer leur opposition à son adoption, sur présentation d'une carte d'identité (carte

## 7. MA VILLE DROIT DEVANT

d'assurance maladie, permis de conduire, passeport canadien, la carte de statut d'indien ou la carte d'identité des Forces canadiennes).

### **La tenue d'un registre permet de s'opposer aux travaux ou à la répartition des dépenses?**

Signer le registre, c'est s'opposer à son adoption. Si le nombre d'électeurs est atteint pour la tenue d'un scrutin, le conseil examinera la situation et décidera par résolution, s'il y a lieu, de poursuivre ou non la démarche en tenant un scrutin référendaire.

### **Décrivez-nous le processus conduisant au règlement d'emprunt.**

Le processus d'adoption d'un règlement d'emprunt est régi par la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*. Le conseil doit décider, avant l'adoption de tout règlement, de la nature des travaux à exécuter à la suite d'une recommandation d'un service de la Ville. C'est après cette étape que commence le processus de rédaction du règlement en fonction des paramètres établis par le conseil et des estimations de coûts déposés par le service concerné par le règlement. Par la suite, un des membres du conseil dépose un avis de motion qui sert à informer le conseil que lors d'une prochaine séance sera déposé un règlement d'emprunt pour adoption par celui-ci. À la séance subséquente du dépôt de l'avis de motion, le conseil procède à l'adoption du règlement. Une fois ces étapes terminées, le greffier détermine alors la date de la tenue du registre concernant ce règlement.

### **Comment est déterminé le nombre de personnes habiles à voter?**

En faisant la somme des unités de logements, des immeubles non résidentiels et des établissements situés sur le territoire de la municipalité ou, selon le cas, dans le secteur concerné. Il faut aussi établir le nombre requis de signataires pour la tenue d'un scrutin à l'égard des personnes habiles à voter sur le règlement, ainsi :

- si le nombre est inférieur à 25 ou moins : 50 % des personnes habiles à voter;
- si le nombre est supérieur à 25 mais moins de 5 000 : le moins élevé entre 500 et le nombre obtenu par l'addition du nombre 13 et de celui qui équivaut à 10 % des personnes habiles à voter en excédent des 25 premières;
- lorsque le nombre de personnes habiles à voter est égal ou supérieur à 5 000, mais inférieur à 20 000 : 500;
- lorsqu'elles sont 20 000 ou plus : 2,5 % des personnes habiles à voter.

Si le nombre de personnes signataires est inférieur au nombre requis lors de la tenue du registre, le règlement est réputé avoir été approuvé par les électeurs. Mais, si le nombre est atteint, le greffier en fait rapport au conseil à la séance qui suit la tenue du registre et le conseil peut décider alors de tenir un référendum sur le règlement.

### **Le citoyen doit donc se tenir informé?**

Oui. Et pour cela, il doit être attentif aux annonces d'adoption de règlements faites par les membres du conseil, prendre connaissance des avis déposés dans les journaux locaux, sur le site Internet, le tableau d'affichage et profiter de la diffusion télévisuelle des séances du conseil pour entendre les propos des membres du conseil sur l'adoption de règlements.

### **Le règlement d'emprunt est la dernière étape avant le démarrage de travaux, mais que se passe-t-il avant la présentation d'un avis au conseil?**

En général, le service concerné présente aux membres du conseil le détail du coût du règlement et les différentes possibilités qui s'offrent à eux pour étayer leur décision. Des exemples de répartition de coûts sont élaborés pour une répartition sectorielle et à l'ensemble pour y démontrer l'impact du coût pour le citoyen.

## AVIS PUBLIC

### PROVINCE DE QUÉBEC, VILLE DE SALABERRY-DE-VALLEYFIELD ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT 218-02

AVIS PUBLIC est donné de l'entrée en vigueur du Règlement 218-02, modifiant le Règlement 218 portant sur les nuisances (RMH450).

Adoption par le conseil : 19 juin 2012 - Le règlement mentionné précédemment est déposé au Service du greffe de la municipalité situé au 4<sup>e</sup> étage de l'hôtel de ville, 61, rue Sainte-Cécile à Salaberry-de-Valleyfield, où toute personne peut en prendre connaissance durant les heures normales de bureau.

## 8. CAMPIVALLENSIENS

### COLLECTIF DE BÉNÉVOLES **QU'EST-CE QUE LA CDC?**



#### Un réseau de bâtisseurs de solidarité

La CDC en chiffre c'est **60 organismes membres, 300 personnes membres de différents conseils d'administration, 380 employés et 947 bénévoles**. Elle stimule, consolide, soutient le secteur communautaire œuvrant ainsi au développement socio-économique de son milieu.

Sur le terrain, l'action de la CDC se concrétise dans des projets comme l'organisation du Salon du bénévolat, des formations, par exemple sur le rôle et les responsabilités d'un membre d'un conseil d'administration ou sur l'employabilité, le prêt de matériel aux organismes communautaires. La CDC permet aussi aux organismes d'offrir des assurances collectives. La corporation préconise une vision du développement qui tient simultanément compte du contexte économique, politique, social, culturel et écologique dans lequel les gens vivent. [www.cdc-beauharnois-salaberry.org](http://www.cdc-beauharnois-salaberry.org)

### PORTRAIT D'UN CAMPI **JACOB, UN GARÇON INSPIRANT!**



#### À 7 ans, il a sauvé la vie de sa petite sœur

Jacob Desrosiers a vu le jour à Salaberry-de-Valleyfield, il y a 15 ans aujourd'hui. Il est le grand frère de la petite Noémie, née avec un syndrome polymalformatif qui a entraîné plusieurs handicaps intellectuels et physiques.

Naomie a mobilisé toutes les attentions, mais Jacob ne s'en est jamais montré jaloux. Au contraire, il observait ses parents, soucieux de connaître les soins à prodiguer à sa sœur. Un jour que son père était sous la douche et que Jacob surveillait Naomie, celle-ci s'est fait mal, s'est crispée et a cessé de respirer. Sans paniquer, Jacob a répété les gestes qu'il avait vu faire pour stimuler la respiration de sa sœur; ce n'est qu'au moment où elle a semblé stable qu'il est allé chercher de l'aide. Il avait 7 ans.

**PROPOSEZ LA CANDIDATURE D'UN OU D'UNE CAMPI INSPIRANT...** célèbre ou plutôt discret, d'origine ou d'adoption. Courriel : [communications@ville.valleyfield.qc.ca](mailto:communications@ville.valleyfield.qc.ca), ou par voie postale, 61, rue Sainte-Cécile, Salaberry-de-Valleyfield, J6T 1L8. Précisez le nom, l'âge, la profession et la raison pour laquelle il ou elle devrait être en vedette dans votre bulletin municipal.

## TIRAGE

Il s'agit de Mme Hortense Poulin, résidente du quartier Robert-Cauchon – un ensemble de coupes à vin.



### COUPON DE PARTICIPATION

La Ville de Salaberry-de-Valleyfield est heureuse d'offrir à ses citoyens la chance de gagner un article promotionnel. Pour être admissible au concours, vous devez répondre à une question (la réponse se trouve dans le présent bulletin).

**Combien de fois, la Ville a-t-elle obtenu le coup de coeur du jury en mai dernier?**

Réponse : \_\_\_\_\_

Nom : \_\_\_\_\_ Téléphone : \_\_\_\_\_

Déposez votre coupon de participation à l'un des endroits suivants :

Hôtel de ville – 61, rue Sainte-Cécile OU Bibliothèque (succursale Saint-Timothée) – 4949, boul. Hébert  
**avant le 13 juillet 2012 – UN SEUL COUPON PAR PERSONNE EST ACCEPTÉ –**



## 9. SUR LE TERRAIN

### SORTIES & BONS PLANS

## CONCERTS

Dans une grande variété de styles, venez vous laisser enchanter par nos artistes!



**26 juin au 14 août | Les Mardis en musique**  
Parc Delpha-Sauvé | 450 373-8789

**Dès le 15 juin | Spectacles musicaux du Vieux canal**

Vendredi et samedi en soirée et le dimanche en après-midi.  
Scène flottante du Vieux canal de Beauharnois

## ACTIVITÉS FAMILIALES

**À Salaberry-de-Valleyfield, la famille est à l'honneur!**

**22 juillet | Pique-nique « Châteaux de sable »**  
13 h à 18 h | Gratuit  
Plage du Parc régional des Îles-de-Saint-Timothée

**4 août | Pique-nique « Super splash »**  
11 h à 17 h | Gratuit  
Parc Delpha-Sauvé

## FÊTES ET FESTIVALS

**Célébrations et amusement!**

**Fête nationale**

23 juin | Parc Quatre-Saisons | 450 370-4315  
23 juin | Centre sportif et culturel | 450 373-4312  
23 et 24 juin | Parc Delpha-Sauvé | 450 373-5794  
24 juin | Défilé SSJB | 450 373-5591

**6 au 15 juillet | Les Régates de Valleyfield**  
Parc Delpha-Sauvé | 450 371-6144 | [regates.ca](http://regates.ca)



**13 au 15 juillet | Vente-trottoir**  
Rue Victoria

**24 au 29 juillet | Festival de pétanque**  
Parc Marcil | [www.clubpetanque.suroit.com](http://www.clubpetanque.suroit.com)

**4 et 5 août | Festival des arts visuels**  
Samedi de 12 h à 18 h, dimanche de 10 h à 17 h  
Parc Delpha-Sauvé | [festivaldesartsvisuels.com](http://festivaldesartsvisuels.com)

**3 au 5 et 9 au 12 août | Festival équestre**  
Parc Marcil | [www.festivalequestre.com](http://www.festivalequestre.com)

**18 et 19 août | Festival de plongée du lac Saint-François**  
Vieux canal de Beauharnois | [www.pssf.ca](http://www.pssf.ca)

**26 août | Triathlon**  
Parc Delpha-Sauvé et rues de la ville  
[www.triathlonvalleyfield.ca](http://www.triathlonvalleyfield.ca)

## ET AUSSI...

**Ces autres événements qui animeront vos temps libres...**

**20 au 25 juillet | Championnat provincial de baseball (13-16 ans)**  
Parc Marcil | 450 377-1108

**8 au 12 août | Championnat canadien d'eau vive**  
Rivière Saint-Charles (derrière le centre commercial)  
[www.kayakvalleyfield.org](http://www.kayakvalleyfield.org)



**12 août | Journée portes ouvertes et visite de bateaux**  
13 h à 15 h | Marina  
450 371-9144 | [www.marinaivalleyfield.com](http://www.marinaivalleyfield.com)

### VENTE DE GARAGE

1<sup>er</sup>, 2 et 3 septembre | Vente extérieure

### MUSO

Tous les mois une activité à faire...



7 et 8 juillet

**Venez faire votre régates en matières recyclées et participez à notre concours**

Le bolide d'eau qui remportera le plus de votes lors du week-end des Régates (kiosque du MUSO) se méritera un prix d'une valeur de 100 \$.

11 et 12 août

**L'histoire du textile vous est contée de manière animée au Musée**

En fin de parcours, nous vous invitons à tisser un signet personnalisé pour vos livres.

18 juin au 3 septembre

**Visites guidées pédestres du MUSO**

Circuit A : Les canaux et le parc Delpha-Sauvé

Circuit B : Bellerive et quartier Montreal Cotton

450 370-4855 | [www.lemuso.com](http://www.lemuso.com)

**22 et 29 juillet, 5, 12, 19 et 26 août, 30 septembre | Visites guidées du Quartier Nord**

Contribution volontaire sauf groupe de 6 à 15 personnes : 25 \$

450 371-1700

### OHNEKA « LA TEMPÊTE »

Du 19 juillet au 1<sup>er</sup> septembre

Le théâtre d'eau multimédia Ohneka revient cet été pour notre plus grand plaisir avec un tout nouveau spectacle, « La Tempête », qui plongera l'audience dans un récit tumultueux et spectaculaire à l'image des remous qui ont, par le passé, provoqué le naufrage de nombreux navires...

D'une durée de 25 minutes, ce spectacle en plein air demeure gratuit. Il sera présenté les jeudis, vendredis et samedis soirs, à 21 h 30 au centre-ville.

450 377-7676 | [www.ohneka.com](http://www.ohneka.com)

### ACTIVITÉS NAUTIQUES ET AQUATIQUES

Pour la fraîcheur, le soleil et l'amusement...

**Piscine extérieure**

22 juin au 12 août, 18 et 19 août

Parc Delpha-Sauvé | 12 h à 19 h

Horaires de la piscine durant les Régates :

Judi 12 juillet – 12 h à 16 h

Vendredi 13 juillet – 11 h à 15 h

Samedi au lundi – 14 au 16 juillet : FERMÉ

**Pataugeoires extérieures**

22 juin au 12 août

Parcs Bélanger, Bellerive, Gagnier, Léger et

Lionel-Groulx | 13 h à 19 h



**Plage du**

**Parc régional des Îles-de-Saint-Timothée**

Lundi au vendredi – 10 h à 17 h en juin et août et 10 h à 19 h en juillet

Samedi et dimanche – 10 h à 19 h

Participez au concours!

Gratuit sur présentation de la carte du citoyen

450 377-1117 | [www.plagevalleyfield.com](http://www.plagevalleyfield.com)

**Un dynamisme invitant, une diversité pour satisfaire le plus exigeant... Il fait bon vivre à Salaberry-de-Valleyfield!**



## ACTION FAUCHAGE

**Saviez-vous que, pour des questions de sécurité et de bien collectif, le fauchage des terrains est régi par un règlement municipal?**

Le propriétaire ou l'occupant d'un **terrain vacant**, situé dans une zone autre qu'une zone agricole, doit procéder au fauchage d'un terrain vacant bien avant que l'herbe ou les broussailles atteignent la hauteur de 60 cm.

Le propriétaire ou l'occupant d'un **terrain non vacant** situé dans une zone autre qu'une zone agricole doit maintenir en bon ordre les espaces verts et aménagements extérieurs en s'assurant que l'herbe ou les broussailles ne dépassent pas la hauteur de 10 cm.



Attention, pour ceux qui ne procéderaient pas au fauchage de leur terrain, la Ville s'en chargera à leurs frais, dans les trois (3) jours de l'avis. **Les tarifs de fauchage sont d'un minimum de 150 \$** et s'ajoute à cette facture de fauchage, une poursuite devant la cour municipale pour non-respect du règlement concernant les nuisances. Le contrevenant est alors passible d'une amende minimale de 100 \$ à 2 000 \$ plus les frais juridiques pour chacune des infractions reprochées.

Réf. Règlement 218 et ses amendements.

## 11. BLOC NOTES

### SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL

Prochaines séances du conseil :  
10 juillet et 21 août – 19 h

**N. B. : Ces séances ne sont pas télédiffusées.**

### SERVICE DES REQUÊTES

**Horaire d'été : 26 juin au 3 sept. incl.**

Lundi au jeudi : 8 h à 16 h 30

Vendredi : 7 h à 15 h 30

Fermé tous ces jours de 12 h à 12 h 30

450 370-4820

N.B. : En dehors des heures précitées, pour toute urgence, composez le **9-1-1** qui contactera le contremaitre de garde

450 370-4820

### BIBLIOTHÈQUE ARMAND-FRAPPIER

**Horaire d'été : 26 juin au 3 sept. Incl.**

Fermé les 23, 24, 25 juin, 1<sup>er</sup> et 2 juillet et 3 septembre

Lundi : 10 h à 20 h

Mardi au vendredi : 10 h à 18 h

Samedi : 12 h à 17 h (30 juin au 1<sup>er</sup> sept.)

Dimanche : FERMÉ

450 370-4860

### SUCCURSALE SAINT-TIMOTHÉE

Lundi au vendredi : 12 h à 18 h

Sauf **jeudi ouvert jusqu'à 20 h**

Samedi et dimanche : FERMÉ

450 371-6854

### COUR MUNICIPALE

**Horaire d'été : 24 juin au 3 sept. incl.**

Lundi au jeudi : 8 h à 16 h 30 (fermé de 12 h à 13h 15)

Vendredi : 8 h 30 à 12 h

### IMMATRICULATION DES VÉLOS

L'immatriculation des vélos est obligatoire (plaque ou autocollant numérique).

En vente à l'hôtel de ville, au comptoir de la perception. **COÛT : 10 \$**

### COLLECTE DES ORDURES MÉNAGÈRES ET RECYCLAGE FÊTE NATIONALE et FÊTE DU TRAVAIL

Aucun changement aux collectes régulières

(2 juillet et 3 septembre)

### MON BULLETIN EN LIGNE!

Le bulletin municipal se consulte aussi sur le [www.ville.valleyfield.qc.ca](http://www.ville.valleyfield.qc.ca).

**Attention, depuis le 6 juin c'est un tout nouveau site Internet et ses services en ligne qui vous attendent!**

### COMMENTAIRES ET SUGGESTIONS

Vous avez des idées pour le bulletin municipal? Vous souhaitez nous transmettre vos commentaires? Rien de plus simple.

Utilisez le site Internet ou composez le 450 370-4770, poste 4856.

# VILLE DE SALABERRY-DE-VALLEYFIELD



**WWW.VILLE.VALLEYFIELD.QC.CA**

**L'INFO MUNICIPALE AU BOUT DES DOIGTS...**

**FAITES DU SITE INTERNET DE LA VILLE VOTRE PAGE D'ACCUEIL.**

COMMENT FAIRE?

CLIQUEZ SUR « OUTILS », « OPTION INTERNET », « ONGLET GÉNÉRAL »,  
« PAGE DE DÉMARRAGE », « ADRESSE DU SITE » ET OK.

Appels d'offres et approvisionnements.....	450 370-4824
Bibliothèque Armand-Frappier.....	450 370-4860
Succursale Saint-Timothée.....	450 371-6854
Cabinet du maire.....	450 370-4819
Communications.....	450 370-4875
Contentieux.....	450 370-4304
Cour municipale.....	450 370-4810
Développement.....	450 370-4800
Direction générale.....	450 370-4800
Environnement.....	450 370-4820
Évaluation (taxation) et facturation.....	450 370-4333
Greffe.....	450 370-4304
Ingénierie.....	450 370-4844
Licences pour chiens et chats.....	450 377-2428
Paiement des fournisseurs.....	450 370-4323
Perception des taxes.....	450 370-4330
Relations avec le milieu.....	450 370-4800
Ressources humaines.....	450 370-4805
Sécurité incendie.....	450 370-4750
Service récréatif et communautaire.....	450 370-4390
Traitement de l'eau..... (poste 4838)	450 370-4770
Travaux publics.....	450 370-4820
(animaux nuisibles, errants ou morts, bris, collecte des ordures, déneigement environnement, et recyclage)	
Urbanisme et permis.....	450 370-4310
(construction, rénovation, piscine et abri d'auto)	
Information générale.....	450 370-4300
Sûreté du Québec (police).....	310-4141
Urgence et ambulance.....	9-1-1

**LORS DE SITUATION D'URGENCE MAJEURE  
SYNTONISEZ LA RADIO LOCALE  
CKOD FM 103,1**

#### CRÉDITS

Coordination : Danielle Prieur | Rédaction : Pierre Crépeau / Alain Gagnon /  
Ginette Hébert / Magali Joubé / Sylvie Péladeau / Huguette Poirier  
Photos : Ville de Salaberry-de-Valleyfield sauf indication contraire  
Graphiste : Double Dose Design | Impression : Édition Vaudreuil inc.  
Tirage : 20 400 copies



Publié par le Service des relations avec le milieu

Imprimé avec de l'encre végétale  
sur du papier recyclé.

